

Les négociations étant actuellement au point mort, nous devons nous pencher sur le processus mené jusqu'à présent grâce aux efforts et à l'engagement de toutes les parties et analyser les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas parvenus à un accord sur certaines questions. Parallèlement, il nous faut reconnaître – et saluer à sa juste valeur – le fait que nous avons obtenu un consensus sur de nombreuses directives stratégiques essentielles et porteuses de transformation, qui sont indispensables pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et l'égalité des genres dans le contexte de la sécurité alimentaire, de l'agriculture, des systèmes alimentaires et de la nutrition.

Il est temps d'aller de l'avant et de mener à bien notre mission.

L'autonomisation des femmes et des filles est extrêmement importante du point de vue des efforts que nous déployons collectivement pour éliminer la faim et la malnutrition, grâce à une agriculture et à des systèmes alimentaires inclusifs et durables. Sachant que nous sommes parvenus à dégager des points de convergence sur un si grand nombre de sujets et de questions majeurs au cours de ce long processus de négociation, il va de soi que nous réussirons à trouver les éléments de consensus qui nous mèneront à une issue favorable.

Aux côtés des membres du CSA et de nos partenaires clés, notamment la société civile, le secteur privé et les organismes des Nations Unies, je souhaite qu'une solution soit trouvée pour relancer et clore ces négociations, afin que le CSA puisse honorer son mandat actuel qui consiste à élaborer ces Directives volontaires.

Comme je l'ai déjà annoncé, dès la fin de la pause estivale, j'entreprendrai de vastes consultations bilatérales avec les représentants permanents et les ambassadeurs, ainsi qu'avec les membres et les observateurs des mécanismes et des autres groupes consultatifs *ad hoc* du CSA, en vue de trouver un terrain d'entente qui permettra d'aboutir à un véritable accord. Puis, je proposerai une marche à suivre dans la perspective de la cinquantième session du CSA. Je nourris l'espoir que cette période de consultations nous mettra sur la voie d'un accord qui soit acceptable pour toutes les parties et, avant tout, qui contribue à l'autonomisation de centaines de millions de femmes et de filles dans l'intérêt de leur sécurité alimentaire et de leur nutrition – et de celles du monde entier.

Annexe 1: Compte-rendu des coprésidents sur les négociations relatives aux Directives volontaires du CSA sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Contexte

1. À sa quarante-sixième session, tenue en 2019, le CSA a adopté un document stratégique intitulé [Programme de travail pluriannuel \(2020-2023\)](#), dans le cadre duquel il est convenu d'élaborer les Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le Programme de travail pluriannuel indiquait que cet axe de travail contribuerait à la mise en œuvre, dirigée par les pays, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable (ODD) 2 («faim zéro») et 5 («égalité entre les sexes»). Le [cadre de référence](#) négocié pour l'axe de travail concerné a été officiellement approuvé par le CSA, lors de sa quarante-septième session, le 9 février 2021.

Processus

2. Sur la base d'un projet de document élaboré par le secrétariat du CSA avec la contribution de l'Équipe technique spéciale, six consultations régionales ont été organisées – entre septembre et novembre 2021 – ainsi qu'une consultation en ligne.

3. L'avant-projet, diffusé en décembre 2021, a été établi sur la base des résultats de ces consultations. Il aurait été préférable de consacrer davantage de temps au processus de rédaction de l'avant-projet une fois les consultations régionales terminées, car cela aurait pu aboutir à un avant-projet plus concis et simplifié.

4. Une réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le premier projet s'est tenue en février 2022, suivie d'une deuxième en avril 2022. Le projet soumis à la négociation a été diffusé à la mi-mars pour servir de base de discussion. Le processus a débuté en mai et s'est poursuivi en juin et juillet 2022. Au cours de cette période, les coprésidents ont formulé de nouvelles propositions en se fondant sur les commentaires reçus. Il n'a pas été facile de répondre à des demandes multiples et parfois très divergentes.

5. Au cours du processus, le projet est devenu de plus en plus détaillé. Il comprenait 114 paragraphes et une centaine de sous-paragraphes. La plupart des paragraphes ont été approuvés *ad referendum*. Toutefois, de nombreux autres sont restés en suspens. Aucun accord n'a été trouvé au sujet de la terminologie relative aux questions de genre, les avis étant très divergents, voire opposés. Il n'a donc pas été possible de parvenir à un consensus lors du dernier jour du processus de négociation, en juillet 2022.

6. Néanmoins, le processus lui-même s'est avéré important et les travaux, utiles. De nombreuses questions cruciales concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles ont été débattues, ce qui a permis d'améliorer la compréhension mutuelle entre les délégations et les parties prenantes. Les enseignements tirés du processus jusqu'à présent, ainsi que le projet actuel, constituent une bonne base pour la poursuite des négociations. Un délai supplémentaire est toutefois nécessaire pour examiner de nouveau le projet et le rendre plus concis et encore plus concret. Si de profondes divergences subsistent quant à l'interprétation du cadre de référence et au champ d'application des Directives pour ce qui est des questions tenant compte de la dimension de genre, il existe un large consensus sur des questions qui revêtent une grande pertinence pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition (soit environ 75 pour cent du projet actuel).

Conclusion

7. Les coprésidents saluent l'engagement sans faille des délégations au processus, qui témoigne de l'importance et de la pertinence du sujet. Par ailleurs, l'appui des membres de l'Équipe technique spéciale et du secrétariat du CSA est indispensable à l'ensemble du processus.

8. Les coprésidents recommandent au Bureau et au Président du CSA de présenter, lors de la cinquantième session du Comité, une autre solution qui permettrait aux États membres de réfléchir à la marche à suivre pour parvenir à un accord sur les Directives volontaires, en s'appuyant sur les formulations convenues qui figurent dans les résolutions consensuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Annexe 2: Aperçu du processus inclusif d'élaboration et de négociation des Directives volontaires

Février 2021	Cadre de référence approuvé par le CSA à sa session
Août 2021	Publication de l'avant-projet
Septembre-novembre 2021	- Six consultations régionales organisées dans les régions Afrique, Asie et Pacifique, Europe, Proche-Orient, Amérique latine et Caraïbes, et Amérique du Nord - Consultation mondiale en ligne, organisée dans le cadre du Forum global sur la sécurité alimentaire et la nutrition
Janvier 2022	Publication du premier projet
Mars 2022	Publication du projet soumis à la négociation
Mai-juillet 2022 - 4-6 mai et 7-8 juin - 27 juin - 1 ^{er} juillet - 25-28 juillet	Trois sessions de négociation organisées en ligne ou selon des modalités hybrides